

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 26/12/2024

ID : 038-213800873-20241216-16_12_071_1B4-DE



Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	22	
Absents :	3	
Pouvoirs :	4	
Votants :	26	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Excusés :	2	M. Mmes RANDON-BERNET, KOUZOUBACHIAN.
Absents :		Mme ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		M. BALSAMO à M. COMBIER, M. LOPEZ à M. BOUVIER, Mme KADRI à Mme LO CURTO, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 16_12_071_1B4

OBJET : Mise à jour des membres des commissions du Conseil Municipal

Monsieur BELLABES rappelle que les commissions municipales avaient été installées après le renouvellement électoral de l'année 2020.

Suite à des démissions intervenues dans le groupe d'opposition « Agir ensemble pour Chasse », des remplacements avaient été effectués lors de la séance du 6 novembre 2023 au bénéfice de Monsieur CHARLEMAGNE, avec engagement de revoir possiblement ceux-ci après installation de nouveaux élus.

Monsieur KOUZOUBACHIAN a depuis été installé lors de la séance du 30 septembre 2024 et intégré dans ses commissions par délibération du 4 novembre 2024.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié par délibération préalable de ce jour autorise désormais que « chaque commission [soit] composée du maire, de huit élus du groupe issu de la liste majoritaire, de deux élus de chaque groupe d'opposition composé d'au moins deux membres et d'un élu pour un groupe identifié comme tel, quand bien même il ne serait composé que d'un seul membre ».

Il y a donc lieu de permettre l'actualisation en ce sens des membres des commissions municipales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ou la majorité des votants :

- **APPROUVE** les désignations dans les commissions municipales et l'attribution des sièges indiqués ci-après :

COMMISSION DES FINANCES

Tous les Conseillers Municipaux

COMMISSION URBANISME

Tous les Conseillers Municipaux

COMMISSION TRAVAUX – MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

Christophe BOUVIER, Stéphane GANDINI, Christine JEAN, André COMBIER, Géraldine SAUVAGE, Salah BOUCHAMA, Eric COMBALUZIER, Sandrine RENAUD, Aïcha GACEM, Marius KOUZOUBACHIAN, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF, Elvis CULIBRK et Muriel DANIELE.

COMMISSION LOGEMENT ET HABITAT

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Sonia DOUKKALI, Carmelo BALSAMO, Salah BOUCHAMA, Carmela LO CURTO, Sandrine RENAUD, Christine FRECHOSO, Farida KADRI, Loïs BELLABES, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF, Elvis CULIBRK et Muriel DANIELE.

COMMISSION NATURE ET ENVIRONNEMENT

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Géraldine SAUVAGE, Salah BOUCHAMA, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Christine JEAN, Fernand LOPEZ, André COMBIER, Eric COMBALUZIER, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Laurence BRUMANA.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET ANIMATION

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Stéphane GANDINI, Fernand LOPEZ, Catherine MARTIN, Sylvie RANDON, Maxime PROIA, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Christine FRECHOSO, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Laurence BRUMANA.

COMMISSION EDUCATION

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Catherine MARTIN, Sylvie RANDON, Sandrine RENAUD, Loïs BELLABES, Sonia DOUKKALI, Carmela LO CURTO, Eric COMBALUZIER, Christine FRECHOSO, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF, Laurence BRUMANA et Muriel DANIELE.

COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETÉ

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Fernand LOPEZ, Sylvie RANDON, Maxime PROIA, Loïs BELLABES, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Géraldine SAUVAGE, Carmela LO CURTO, Marius KOUZOUBACHIAN, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Elvis CULIBRK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 décembre 2024.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
André COMBIER


A blue circular official stamp of the Commune de Chasse-sur-Rhône is partially visible behind the signature.

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 20 décembre 2024.